



# GOUVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Prise en charge à 100% de l'activité partielle par l'Etat pour les entreprises de l'événementiel, de la culture, des opérateurs de voyage et de séjour et du sport**

Paris, le 30/09/2020  
N°223

**Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, **Elisabeth Borne**, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, **Roxana Maracineanu**, ministre déléguée auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargée des Sports, **Jean-Baptiste Lemoyne**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie et **Alain Griset**, ministre délégué auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, chargé des Petites et Moyennes Entreprises ont tenu aujourd'hui une conférence téléphonique pour faire un point de situation avec les représentants des organisations professionnelles des secteurs de l'événementiel, de la culture, des opérateurs de voyage et de séjour ainsi que du sport.

Depuis le début de la crise sanitaire, l'activité de l'ensemble des entreprises de ces secteurs est fortement impactée et cela s'est renforcé avec les nouvelles restrictions auxquelles elles sont soumises comme la fermeture des salles de sport ou la restriction de la jauge d'accueil à 1000 personnes dans les zones où le virus circule le plus activement.

**Cette réunion de travail a donc permis d'annoncer que l'ensemble des entreprises des secteurs S1 et S1 bis (listes ci-après), partout en France, bénéficieront du prolongement de la prise en charge à 100% de l'activité partielle par l'Etat et l'Unédic jusqu'au 31 décembre 2020, soit 100% du salaire net pour les salariés au SMIC et 84% environ du net dans la limite de 4,5 SMIC.**

Les représentants de ces secteurs ont formulé un certain nombre de propositions qui vont être étudiées par le Gouvernement. Ils seront réunis à nouveau la semaine prochaine pour une réunion de suivi.

### **Pour rappel**

Les entreprises du secteur S1 et S1bis, de moins de 20 salariés qui ont un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros, bénéficient aussi du renforcement du fonds de solidarité dans les conditions suivantes :

- **pour les entreprises fermées administrativement comme les salles de sport** : le fonds de solidarité prendra en charge la perte de chiffre d'affaires par rapport à l'an dernier jusqu'à 10 000 euros sur un mois calculé sur la durée de fermeture.

- **pour les entreprises des secteurs S1 et S1bis** qui justifient une perte de chiffre d'affaires supérieure à 80%, notamment les entreprises de voyage ou celles impactées par l'abaissement de la jauge à 1 000 personnes pour les rassemblements, le fonds de solidarité prendra en charge la perte de chiffre d'affaires jusqu'à 10 000 euros par mois dans la limite de 60% du chiffre d'affaires.
- **les autres entreprises des secteurs S1 et S1bis** auront toujours accès au volet 1 du fonds de solidarité, dans sa forme actuelle, soit jusqu'à 1 500 euros par mois, dès lors qu'elles justifient d'une perte de 50% de chiffre d'affaires.

Les TPE-PME, fermées administrativement ou faisant l'objet de restriction horaire avec une perte de chiffre d'affaires supérieure à 50%, pourront bénéficier d'une exonération de cotisations sociales pendant la période de fermeture ou de restriction. En attendant que la mesure législative soit prise, les entreprises pourront faire la demande d'un report, pendant la période concernée.

Pour les TPE-PME qui ne font pas directement l'objet d'une restriction d'ouverture, mais qui ont perdu 50% de chiffre d'affaires, il sera possible de solliciter, au cas par cas, une remise de cotisations dues pendant la période de fermeture.

### **Contacts presse :**

Cabinet de Bruno Le Maire	<a href="mailto:presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr">presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr</a>
Cabinet d'Elisabeth Borne	<a href="mailto:sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr">sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr</a>
Cabinet de Roxana Maracineanu	<a href="mailto:sec.presse.sports@sports.gouv.fr">sec.presse.sports@sports.gouv.fr</a>
Cabinet d'Alain Griset	<a href="mailto:presse.pme@cabinets.finances.gouv.fr">presse.pme@cabinets.finances.gouv.fr</a>
Cabinet de Jean-Baptiste Lemoyne	<a href="mailto:sec-presse.se@diplomatie.gouv.fr">sec-presse.se@diplomatie.gouv.fr</a>

## **Liste S1**

Téléphériques et remontées mécaniques  
Hôtels et hébergement similaire  
Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée  
Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs  
Restauration traditionnelle  
Cafétérias et autres libres-services  
Restauration de type rapide  
Services de restauration collective sous contrat, de cantines et restaurants d'entreprise  
Services des traiteurs  
Débits de boissons  
Projection de films cinématographiques et autres industries techniques du cinéma et de l'image animée  
Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision  
Distribution de films cinématographiques  
Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport  
Activités des agences de voyage  
Activités des voyagistes  
Autres services de réservation et activités connexes  
Organisation de foires, évènements publics ou privés, salons ou séminaires professionnels, congrès  
Agences de mannequins  
Entreprises de détaxe et bureaux de change (changeurs manuels)  
Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs  
Arts du spectacle vivant  
Activités de soutien au spectacle vivant  
Création artistique relevant des arts plastiques  
Galleries d'art  
Artistes auteurs  
Gestion de salles de spectacles et production de spectacles  
Gestion des musées  
Guides conférenciers  
Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires  
Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles  
Gestion d'installations sportives  
Activités de clubs de sports  
Activité des centres de culture physique  
Autres activités liées au sport  
Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes  
Autres activités récréatives et de loisirs  
Exploitations de casinos  
Entretien corporel  
Trains et chemins de fer touristiques  
Transport transmanche  
Transport aérien de passagers  
Transport de passagers sur les fleuves, les canaux, les lacs, location de bateaux de plaisance  
Cars et bus touristiques  
Transport maritime et côtier de passagers  
Production de films et de programmes pour la télévision  
Production de films institutionnels et publicitaires  
Production de films pour le cinéma  
Activités photographiques  
Enseignement culturel

## **Liste S1bis**

Culture de plantes à boissons

Culture de la vigne

Pêche en mer

Pêche en eau douce

Aquaculture en mer

Aquaculture en eau douce

Production de boissons alcooliques distillées

Fabrication de vins effervescents

Vinification

Fabrication de cidre et de vins de fruits

Production d'autres boissons fermentées non distillées

Fabrication de bière

Production de fromages sous appellation d'origine protégée ou indication géographique protégée

Fabrication de malt

Centrales d'achat alimentaires

Autres intermédiaires du commerce en denrées et boissons

Commerce de gros de fruits et légumes

Herboristerie/ horticulture/ commerce de gros de fleurs et plans

Commerce de gros de produits laitiers, œufs, huiles et matières grasses comestibles

Commerce de gros de boissons

Mareyage et commerce de gros de poissons, coquillages, crustacés

Commerce de gros alimentaire spécialisé divers

Commerce de gros de produits surgelés

Commerce de gros alimentaire

Commerce de gros non spécialisé

Commerce de gros de textiles

Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques

Commerce de gros d'habillement et de chaussures

Commerce de gros d'autres biens domestiques

Commerce de gros de vaisselle, verrerie et produits d'entretien

Commerce de gros de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services

Blanchisserie-teinturerie de gros

Stations-service

Enregistrement sonore et édition musicale

Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision

Distribution de films cinématographiques

Editeurs de livres

Prestation/ location de chapiteaux, tentes, structures, sonorisation, lumière et pyrotechnie

Services auxiliaires des transports aériens

Services auxiliaires de transport par eau

Transports de voyageurs par taxis et véhicules de tourisme avec chauffeur

Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers

Boutique des galeries marchandes et des aéroports

Traducteurs-interprètes

Magasins de souvenirs et de piété

Autres métiers d'art

Paris sportifs

Activités liées à la production de matrices sonores originales, sur bandes, cassettes, CD, la mise à disposition des enregistrements, leur promotion et leur distribution